
Pour célébrer la Journée Internationale des Forêts

Fransylva en Limousin organise

son 2nd concours de Création Artistique autour de la forêt

« CECI EST MA FORET »

Objectif :

- que les jeunes artistes laissent libre cours à leur imagination et représentent la forêt telle qu'ils la connaissent.
- faire découvrir les enjeux liés au développement durable de la forêt.

L'occasion pour eux d'exprimer leur attachement aux arbres, à la nature et de prendre conscience de la nécessité de pérenniser les forêts (particulièrement fragilisées par le réchauffement climatique).

Les enfants ou la classe devront envoyer leur création artistique avec une courte phrase explicative de la réalisation.

**2nd Concours de Création Artistique
de Fransylva en Limousin**

CECI EST MA FORET



REGLEMENT

Préambule

Fransylva en Limousin organise son 2nd concours d'Arts Plastiques « Ceci est ma forêt ». La participation à ce concours est gratuite.

Article 1 : Participation au concours

Le concours est ouvert aux élèves des classes élémentaires scolarisés en Limousin :

Catégorie 1 : Elève du CP au CM2

Catégorie 2 : Un dessin de la classe entière

- **Participation individuelle** : le nom de l'élève, le nom de l'école et la classe, le numéro de téléphone de l'établissement ainsi que le mail de l'établissement.

- **Participation collective** : le nom de l'école, la classe, l'adresse postale de l'établissement, le numéro de téléphone de l'établissement ainsi que le mail de l'établissement.

Le fait de concourir entraîne l'acceptation des parents (ou du représentant légal) de la participation de leur enfant au concours. Les travaux devront être adressés à Fransylva en Limousin (Safran – CS 80912 Panazol - 2 Avenue Georges Guingouin -87017 Limoges Cedex 1) **avant le 17 mai 2023**.

Article 2 : Calendrier

Mardi 21 Mars 2023 : Lancement officiel du concours

Mercredi 17 Mai 2023 : Clôture des inscriptions

Vendredi 09 Juin 2023 : Dernier délai pour la réception des œuvres

Mardi 20 Juin 2023 : Annonce officielle des lauréats

Article 3 : Support et matériaux acceptés

Toutes les techniques sont autorisées (dessin, peinture, aquarelle, maquette, couture, land art, poésie, vidéo, ...).

Prendre cependant en compte l'envoi (ou le dépôt) qui est de la responsabilité du participant.

Article 4 : Récompenses

Les 3 gagnants de chaque catégorie recevront un cadeau. Il est laissé au jury le libre choix de décerner un prix spécial du jury si nécessaire.

Le premier de chaque catégorie aura son oeuvre publiée sur la Lettre d'Information de Fransylva en Limousin et sur son site internet.

Article 5 : RGPD

Fransylva en Limousin ne transmettra pas les coordonnées des participants à des tiers. Les données personnelles sont traitées conformément à la loi relative à la protection des données personnelles. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant et qui sont nécessaires au traitement de leur participation.

Article 6 : Souveraineté des jurys

Les décisions du jury sont sans appel.